

PROGRAMME FORMATION CONTINUE

Le droit du travail après les ordonnances Macron et actualité jurisprudentielle

Renseignements :

ERAGE - Délégation Lorraine-Nancy
Faculté de Droit
13 Place Carnot
CO n° 70026
54035 NANCY Cedex
Tél : 03 83 37 51 25
Fax : 03 83 37 19 95
Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit du travail

Niveaux :

2. perfectionnement
3. expertise
4. actualisation

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Date

Lundi 11 juin 2018

Horaires

9h30-12h30 et 14h00-17h00

Lieu de la formation

Hôtel Mercure Centre Gare
11 Rue Raymond Poincaré - 54000 Nancy

Intervenant(s)

Maître Joël MISSLIN
Avocat au Barreau de Strasbourg
Cabinet d'Avocats BARTHELEMY & ASSOCIES

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

- Synthétiser les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles en droit du travail.
- Evaluer l'impact des ordonnances Macron et maîtriser leurs incidences pratiques

Programme :

Matinée :

- I) Le renforcement de la négociation collective d'entreprise
 - Extension du champ de la primauté des accords d'entreprise.
 - Nouvelle articulation accords de branche / d'entreprise.
 - Harmonisation et simplification des conditions de recours et du contenu de certains accords collectifs
 - Favoriser les conditions de mise en œuvre de la négociation collective
- II) Fusion des Instances représentatives du Personnel : le CSE
 - Mise en place et fonctionnement du CSE

Après-Midi :

- III) Sécurisation des relations de travail et rupture du contrat
 - Harmonisation et assouplissement du régime juridique de la rupture du contrat de travail
 - Barémisation des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse
 - Réforme des licenciements pour motif économique
 - Nouvelles règles en matière de périmètre de reclassement en cas d'inaptitude
 - Amélioration et sécurisation des congés de mobilité et ruptures conventionnelles collectives
- IV) Brève actualité jurisprudentielle en droit du travail

A retourner à :

ERAGE - Délégation Lorraine-Nancy

Faculté de Droit
13 Place Carnot
CO n° 70026
54035 NANCY Cedex

Tél : 03 83 37 51 25
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

Le 11 Juin 2018

Horaires

9h30-12h30 et 14h00-17h00

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel Mercure Centre Gare
11 Rue Raymond Poincaré
54000 Nancy



Niveaux

2. Perfectionnement
3. Expertise
4. Actualisation

Spécialisation

Droit du travail

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

60 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Notre organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.**

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour